

Grade: Docteur de premier cycle en chiropratique (D.C.)**Crédits: 245****Note**

La première étape de sélection des étudiants dans ce programme tient compte du résultat des évaluations des caractéristiques personnelles de l'examen CASPer et non seulement des résultats académiques. Les candidats doivent se rendre sur le site web de l'examen CASPer et consulter les informations importantes à propos des dates d'examen. Si vous avez déjà complété l'examen CASPer pour d'autres programmes cette année, vous devez ajouter ce programme à votre liste de distribution en retournant sur votre profil.

Présentation**En bref**

Le programme est agréé par le Conseil canadien de l'enseignement de la chiropratique (CCEC). Le programme donne accès à l'exercice de la chiropratique au Québec, au Canada et à l'international, moyennant la réussite des organismes réglementant l'exercice de la profession et des examens professionnels nationaux si applicable. Cependant, le programme peut ne pas offrir tous les cours requis pour l'éligibilité à l'obtention des permis d'exercice dans toutes les juridictions; les étudiants doivent ainsi s'assurer eux-mêmes que, en tant que diplômés de l'institution, ils auront le droit de pratiquer dans la juridiction de leur choix.

Le doctorat en chiropratique de l'Université du Québec à Trois-Rivières est le seul programme à l'intérieur du système universitaire québécois qui donne ouverture à la profession chiropratique. Depuis plus de 30 ans, il constitue également le seul programme universitaire de cette discipline dans la francophonie, créant ainsi un foyer d'enseignement, de recherche et de formation continue en chiropratique destiné à rayonner sur le plan international. Il confirme également de façon importante l'orientation originale que l'Université du Québec à Trois-Rivières a prise dans le secteur de la santé, en axant ses programmes d'études et ses activités de recherche sur la prévention et la promotion de la santé.

Objectifs du programme

Ce programme de doctorat de premier cycle a pour objectif principal de former des professionnels ayant une expertise en santé neuromusculosquelettique (conditions ciblant les nerfs, les articulations, les muscles et les autres tissus de soutien). Les autres compétences professionnelles à développer dans ce programme sont décrites dans le Référentiel de compétences des chiropraticiens pour l'accès à la profession au Canada et ciblent la communication, la collaboration, la promotion de la santé, l'érudition, le professionnalisme et le leadership.

Comme professionnels agissant en accès direct, les chiropraticiens sont habilités à évaluer un patient, à développer leur raisonnement clinique et des compétences de diagnostic différentiel afin de poser un diagnostic dans leur champ de compétence, à fournir les soins et les recommandations nécessaires au maintien ou à la restauration de la santé neuromusculosquelettique. En complémentarité avec une solide formation en sciences de la santé, ils possèdent des compétences cliniques qui incluent diverses techniques thérapeutiques articulaires, musculaires et en réadaptation, ainsi que des compétences en matière de prescription, de prise et d'interprétation d'imagerie diagnostique. La formation en chiropratique est basée sur les données probantes et permet la compréhension et l'utilisation de l'information scientifique. Les chiropraticiens effectuent le suivi des patients, établissent une relation de confiance axée sur une communication claire et sur une approche biopsychosociale de la santé, dispensent les soins indiqués et doivent référer vers d'autres professionnels de la santé ou travailler de manière conjointe avec eux lorsque la condition du patient le requiert.

Avenir : Carrière et débouchés

La chiropratique est une profession de la santé qui s'intéresse au diagnostic, au traitement et à la prévention des troubles neuromusculosquelettiques (NMS), ainsi qu'aux effets de ces troubles sur l'état de santé général de la personne, en portant une attention particulière à la colonne vertébrale. Les chiropraticiens sont des professionnels de la santé qui considèrent l'être humain dans sa globalité, qui effectuent des soins majoritairement axés sur la thérapie manuelle et qui ne recourent ni aux médicaments ni à la chirurgie. Ils travaillent souvent avec des patients aux prises avec des douleurs, qu'elles soient aiguës ou

chroniques.

Le chiropraticien peut compléter des formations aux cycles supérieurs axés sur la recherche dans divers secteurs connexes à la profession. Il existe dans d'autres établissements d'enseignement de la chiropratique des résidences cliniques en orthopédie, en imagerie diagnostique, en sciences chiropratiques, en réadaptation et santé au travail, ainsi qu'en chiropratique sportive. Plusieurs autres formations avancées sont accessibles en lien avec les soins offerts à des clientèles particulières (pédiatrie et périnatalité, gériatrie, soins des travailleurs, des athlètes, techniques articulaires et musculaires, réadaptation, etc.)

Le chiropraticien exerce habituellement en clinique privée auprès d'une clientèle diversifiée. Il peut cependant concentrer sa pratique sur le traitement de certains types de conditions ou auprès de clientèles particulières.

Certains chiropraticiens peuvent également œuvrer dans les domaines de la recherche et de l'enseignement de la chiropratique. Il est également possible d'agir à titre de consultant dans les domaines de la santé et sécurité au travail ainsi que des maladies professionnelles.

Certains chiropraticiens dirigent leur entreprise clinique, alors que d'autres se joignent à des cliniques existantes. La très grande majorité des chiropraticiens ont un statut de travailleur autonome.

Compétences, exigences de formation

La préparation à l'exercice de la chiropratique comporte trois axes d'apprentissage :

- une formation en sciences fondamentales et de la santé (anatomie, physiologie, histologie, biochimie, pathologie, neurophysiologie, méthodologie de la recherche, etc.);
- une formation axée sur la discipline chiropratique (pratique professionnelle, examens cliniques, biomécanique, diagnostic, diagnostic différentiel, imagerie diagnostique, thérapie manuelle et techniques chiropratiques, etc.);
- une formation clinique comprenant plus de 1500 heures de stages et d'internat.

Le programme comprend environ 4900 heures de formation, dont 50% est en contexte théorique et 50% en formation pratique (laboratoires d'anatomie, de neuroanatomie, de techniques chiropratiques, de diagnostic, de biomécanique), en plus des stages et des internats réalisés à la Clinique universitaire de Chiropratique sur le campus de Trois-Rivières.

La préparation de l'étudiant à exercer ses futures responsabilités professionnelles de chiropraticien exige l'acquisition des compétences de base suivantes :

- l'aptitude à établir un diagnostic précis de l'état d'un patient, à la suite des actes suivants : l'entrevue préliminaire, les examens physiques, neurologiques, orthopédiques du patient, parmi lesquels les examens vertébraux et articulaires, les examens radiologiques, les analyses de laboratoire dans le but de rechercher des signes d'anomalies et de pathologies sous-jacentes et de vérifier l'efficacité du traitement;
- l'aptitude à déterminer l'approche thérapeutique appropriée;
- l'aptitude à exécuter des traitements selon les procédures et techniques reconnues par la science chiropratique, parmi lesquelles les ajustements et les techniques manuelles de corrections vertébrales et articulaires;
- l'aptitude à exécuter diverses formes de thérapies physiques, tels les tractions, la diathermie, les courants électriques, l'infrarouge, etc., dont l'objet est de compléter et d'optimiser les effets du traitement chiropratique proprement dits;
- l'aptitude à conseiller les patients dans le but de les amener à corriger certaines habitudes de vie par le repos, l'exercice, l'alimentation adéquate, l'hygiène posturale, afin d'assurer l'efficacité du traitement chiropratique ou de prévenir les affections;
- l'aptitude à communiquer à divers groupes les informations utiles pour la promotion de la santé et la prévention;
- l'aptitude à diriger un patient vers d'autres professionnels de la santé pour consultation ainsi que pour d'autres types d'évaluation et de soins.

Admission

Contingentement et capacités d'accueil

Ce programme est contingenté à 47 places.

Un maximum de 5 places est réservé aux étudiants francophones résidant hors Québec.

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne.

Ce programme est offert à temps complet seulement.

Conditions d'admission

Études au Québec

La date limite pour le dépôt d'une demande d'admission est le 1er mars.

L'admission au PDC peut s'effectuer sur une base collégiale ou universitaire.

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et avoir réussi les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:

- Biologie 101-NYA et 101-XXX
- Chimie 202-NYA, 202-NYB et 202-XXX
- Mathématiques 201-NYA et 201-NYB Physique 203-NYA, 203-NYB et 203-NYC

OU

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de physiothérapie et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent :

- Mathématiques 201-NYA et 201-NYB
- Chimie 202-NYA, 202-NYB et 202-XXX

OU

Base universitaire sans grade

Avoir réussi au moins 15 crédits de cours d'un programme universitaire, à la date limite de la demande d'admission (1er mars), et satisfaire à la base collégiale ou l'équivalent. Il est essentiel d'avoir complété au moins 15 crédits pour que les résultats universitaires soient considérés au dossier d'admission.

OU

Base universitaire avec grade

Être titulaire d'un diplôme avec grade (baccalauréat, maîtrise, doctorat) et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent :

- Biologie : 101-XXX
- Chimie : 202-NYA, 202-XXX
- Mathématiques : 201-NYA, 201-NYB
- Physique : 203-NYA, 203-NYB

Chaque candidat doit au préalable rencontrer un chiropraticien pour une demi-journée d'observation en clinique chiropratique privée. Le formulaire confidentiel doit être imprimé par l'étudiant qui complétera la partie supérieure. Le chiropraticien

rencontré devra compléter la partie inférieure du formulaire et le retourner dans les délais indiqués sur le formulaire. Le formulaire est disponible en cliquant ici : [Formulaire confidentiel](#).

Tous les étudiants doivent se conformer aux conditions relatives à la maîtrise du français.

Études hors Québec

La date limite pour le dépôt d'une demande d'admission est le 1er mars.

Base études hors Québec

Être détenteur d'un diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années;

OU

d'un diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années et une année d'études universitaires et posséder les compétences suivantes ou leur équivalents

- Biologie 101-NYA et 101-XXX
- Chimie 202-NYA, 202-NYB et 202-XXX
- Mathématiques 201-NYA et 201-NYB
- Physique 203-NYA, 203-NYB et 203-NYC

Transfert d'un autre programme de chiropratique

Un candidat en provenance d'un programme de formation en chiropratique d'un établissement agréé par l'un des Conseils de l'enseignement chiropratique (Australasie, Canada, Europe, États-Unis ou Amérique Latine) ou sous l'égide du Conseil international de l'enseignement de la chiropratique peut être admis, sous certaines conditions, incluant :

- La capacité d'accueil le permet pour la cohorte visée;
- La cote de rendement du candidat au collégial ou l'équivalent est supérieure à la cote du dernier candidat admis au programme l'année précédente;
- Le candidat présente une lettre de recommandation émise par l'établissement d'origine;
- Le candidat accepte qu'un minimum de trois années d'études à temps complet est requis pour l'obtention d'un diplôme, peu importe l'état d'avancement de ses études au moment de sa demande d'admission;
- Le candidat n'a fait l'objet d'aucune restriction dans la poursuite de ses études ni de sanctions disciplinaires dans l'établissement d'où il provient;
- Une fois admis, le candidat suit intégralement le cheminement académique prescrit par le directeur du comité de programme;

Le candidat pourra effectuer des demandes de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) conformément aux dispositions du Règlement des études de premier cycle. Les mêmes critères de RAC seront appliqués pour les demandes de candidats provenant d'un autre établissement de formation en chiropratique que pour tout autre étudiant du programme.

Conditions supplémentaires hors Québec

Pour mener à bien vos études, une bonne maîtrise de la langue française est nécessaire. Pour connaître le test de français à l'admission qui s'applique à votre situation, veuillez consulter le lien suivant : [Tests de français](#).

Modalités de sélection des candidatures

Sélection des candidats

Le processus de sélection est basé sur les éléments : les résultats scolaires, le résultat des évaluations des caractéristiques personnelles lors de l'examen CASPer, une entrevue individuelle et le formulaire confidentiel complété par le chiropraticien observé lors de la visite en cabinet.

Analyse des résultats scolaires

L'analyse des résultats scolaires varie en fonction de la catégorie du candidat.

Pour les candidats de la catégorie collégiale :

L'évaluation de l'excellence du dossier scolaire est établie en tenant compte de la cote de rendement au collégial.

Pour les candidats de la catégorie universitaire sans grade :

L'évaluation de l'excellence du dossier scolaire est établie en tenant compte de l'importance relative du dossier universitaire par rapport au dossier du collégial, selon la formule suivante : nombre de crédits universitaires complétés lors de la demande, divisé par 60 et multiplié par 100. Ainsi, l'évaluation du dossier scolaire de l'étudiant ayant complété 60 crédits universitaire ou plus est uniquement fondée sur l'excellence de son dossier universitaire.

Pour les candidats de la catégorie universitaire avec grade :

L'évaluation de l'excellence du dossier scolaire est établie en tenant compte de l'excellence du dossier scolaire universitaire.

Admissibilité de la demande d'admission

Les cours préalables à l'admission doivent avoir été complétés, ou être en voie de l'être en fonction de la session d'admission au programme.

Le candidat qui ne complète pas l'examen CASPer ou qui obtient un résultat inférieur au 10^{ème} percentile à cet examen voit sa demande d'admission refusée.

Le candidat pour lequel aucun formulaire attestant une observation en clinique privée, dûment complété par un chiropraticien, n'est soumis voit sa demande d'admission refusée.

Présélection en vue des entrevues individuelles

Le comité de sélection procède à une première étape de sélection fondée sur la combinaison de l'excellence du dossier scolaire et du résultat de l'examen CASPer.

Le dossier scolaire est évalué sur 50 points et le résultat à l'examen CASPer est évalué sur 25 points pour cette étape. Sur la base de cette note globale (sur 75 points), le comité procède à la convocation des 105 meilleurs candidats, toutes catégories confondues (collégial ou universitaire avec ou sans grade) pour une entrevue individuelle.

Entrevue individuelle

Le comité de sélection organise la tenue d'une entrevue individuelle portant sur les caractéristiques personnelles du candidat et sur son choix de déposer une demande d'admission au programme. L'entrevue a lieu en personne sur le campus de Trois-Rivières vers la fin avril ou le début mai. Le candidat qui ne se présente pas à l'entrevue et qui ne prend pas entente avec le responsable du programme voit sa demande d'admission refusée. La période d'entrevue étant bien identifiée, aucune exception ne sera faite, à l'exception de cas de force majeure ou de motifs d'ordre académique.

Dossier complet d'admission

Un résultat global pour le dossier d'admission complet est ensuite établi pour tous les candidats selon la pondération suivante :

- Dossier scolaire : 50%
- Entrevue : 25%
- Examen CASPer : 25%

A titre informatif, la cote R moyenne des candidats admis se situe environ à 32.5. Il est possible que des candidats ayant des cotes inférieures à 31 soient admis, mais ceci nécessite un résultat élevé au test CASPer.

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (227 crédits)

ALM1001	Nutrition
ALM1003	Nutrition clinique (ALM1001)
ANI1008	Neuro-anatomie
ANI1009	Anatomie clinique fonctionnelle (2 crédits) (PTL1010; PTL1011)
ANI1010	Anatomie humaine I (5 crédits)
ANI1011	Anatomie humaine II (5 crédits) (ANI1010)
BCM1011	Biochimie clinique I
BCM1012	Biochimie clinique II (BCM1011)
CBM1001	Epidémiologie et biométrie
CIS1001	Collaboration interprofessionnelle I (1 crédit)
CIS1002	Collaboration interprofessionnelle II (1 crédit) (CIS1001)
CIS1003	Collaboration interprofessionnelle III (1 crédit) (CIS1002)
CPR1002	Intervention chiropratique et santé

CPR1003 Concepts chiropratiques
 CPR1004 Techniques chiropratiques I
 CPR1005 Techniques chiropratiques II (4 crédits)
 CPR1006 Techniques chiropratiques III (4 crédits) (CPR1005)
 CPR1007 Thérapies complémentaires (2 crédits)
 CPR1008 Pratique professionnelle chiropratique I (1 crédit)
 CPR1009 Pratique professionnelle chiropratique II (1 crédit)
 CPR1010 Pratique profess. chiro. III : intégr. des sc. cliniques fondamentales I (1 crédit) (CPR1009)
 CPR1011 Pratique profess. chiro. IV : intégr. des sc. cliniques fondamentales II (1 crédit) (CPR1010)
 CPR1014 Stage d'observation I (1 crédit)
 CPR1015 Stage d'observation II (1 crédit) (CPR1014)
 CPR1018 Stage d'intervention I (2 crédits)
 CPR1019 Stage d'intervention II (2 crédits) (CPR1018)
 CPR1026 Ethique et droit professionnel
 CPR1033 Stage d'observation III et IV (2 crédits) (CPR1015)
 CPR1034 Recherche de littérature (1 crédit)
 CPR1035 Méthodes de recherche en chiropratique (2 crédits) (CBM1001; CPR1034)
 CPR1036 Internat I : clinique étudiante et intégration clinique (9 crédits)
 CPR1037 Internat II (8 crédits) (CPR1021 ou CPR1036)
 CPR1038 Pratique professionnelle V et VI : gestion d'une clinique (2 crédits)
 CPR1039 Internat III (8 crédits) (CPR1037)
 CPR1040 Internat IV (8 crédits) (CPR1039)
 CPR1041 Histoires et théories chiropratiques
 EMB1004 Introduction à l'embryologie humaine (2 crédits)
 EPK1207 Analyse fonctionnelle et biomécanique humaine II (EPK1221 ou PPK1010)
 EPK1221 Analyse fonctionnelle et biomécanique humaine I
 GAE1009 Administration d'une clinique (2 crédits)
 GSS1001 Introduction au diagnostic (4 crédits)
 GSS1002 Diagnostic différentiel (2 crédits)
 GSS1004 Diagnostic et symptomatologie (6 crédits) (GSS1001; PTL1010; PTL1011)
 GSS1005 Diagnostic de différentiel II (2 crédits) (GSS1002)
 HTL1006 Histologie fondamentale (2 crédits)
 HTL1007 Histologie des systèmes anatomiques (2 crédits) (HTL1006)
 MCB1013 Aspects fondamentaux de la microbiologie clinique
 MCB1014 Microbiologie et infectiologie (2 crédits) (MCB1013)
 MDU1001 Soins d'urgence (2 crédits)
 MED1022 Neurophysiologie de la douleur
 MOG1001 Gynécologie, obstétrique et soins chiropratiques (2 crédits)
 MPI1001 Pédiatrie (2 crédits)
 MPR1002 Orthopédie et rhumatologie (6 crédits) (GSS1001; NRL1002; PTL1010; PTL1011)
 MSP1012 Gériatrie et soins chiropratiques (GSS1003 ou GSS1004; MPR1001 ou MPR1002)
 NRL1002 Neurophysiologie II (MED1022 ou NRL1001)
 NRL1003 Neurodiagnostic
 PHL1002 Pharmacologie et toxicologie (2 crédits)
 PHL1007 Pharmacologie clinique (1 crédit) (PHL1002; CPR1037)
 PSL1004 Physiologie humaine I
 PSL1005 Physiologie humaine II
 PSL1017 Physiologie de l'exercice et principes de réadaptation fonctionnelle (EPK1207)
 PSY1008 Introduction à la psychopathologie
 PSY1012 Psychologie de la santé
 PTL1009 Pathomécanique et analyse fonctionnelle (5 crédits) (EPK1207)
 PTL1010 Pathologie générale (4 crédits)
 PTL1011 Pathologie spéciale (4 crédits)
 RAL1001 Anatomie radiologique (ANI1011)
 RAL1002 Biophysique et radioprotection
 RAL1003 Pathologie osseuse
 RAL1004 Techniques radiologiques (2 crédits)
 RAL1005 Arthrites inflammatoires et post-traumatiques (2 crédits)
 RAL1006 Radiologie pulmonaire, abdominale et procédures spécialisées
 RAL1007 Gestion de cas en radiologie (1 crédit)
 RAL1010 Stage clinique en radiologie I (4 crédits)
 RAL1011 Stage clinique en radiologie II (2 crédits)

TLM1005	Diagnostic de laboratoire I
TLM1006	Diagnostic de laboratoire II
TLM1007	Stage clinique en diagnostic de laboratoire (2 crédits)

Cours optionnels (9 crédits)

Neuf crédits parmi les cours suivants:

CPR1027	Techniques chiropratiques particulières
CPR1028	Chiropratique et activité physique
CPR1029	Chiropratique et ergonomie
CPR1030	Questions chiropratiques
CPR1031	Projets chiropratiques
NRL1004	Neurophysiologie avancée

Cours complémentaires (9 crédits)

L'étudiant doit suivre neuf crédits de cours parmi une liste présélectionnée.

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers

Les étudiants sont soumis à un régime pédagogique particulier (Régime pédagogique particulier du programme de doctorat en chiropratique). Le nouvel étudiant inscrit au programme doit obligatoirement participer à une activité destinée à présenter les objectifs et le règlement pédagogique particulier du programme à l'occasion d'une séance d'accueil des nouveaux inscrits. Cette activité est non créditée. L'étudiant doit également participer aux ateliers prévus pour la recherche documentaire en bibliothèque et au moyen de l'Internet. Tous les étudiants inscrits doivent posséder un certificat en RCR/DEA (réanimation cardiorespiratoire/défibrillation externe automatisée) comprenant les protocoles touchant les sujets adultes, enfants et bébés, et le maintenir à jour tout au long de leur cheminement dans le programme. En plus des évaluations aux cours du programme de chiropratique, l'étudiant doit participer aux activités d'évaluation des compétences cliniques.